

Maltraitance

Secret, IP et signalement : conduite à tenir

Depuis la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, la maltraitance est définie.

La loi implique désormais de nouvelles obligations et de nouveaux outils pour les établissements, la direction et les professionnels. Un décret du 29 février 2024 vient apporter des précisions.

La question de la conduite à tenir reste posée, notamment dans les situations susceptibles d'appeler une information préoccupante (IP) ou un signalement. Il convient d'intégrer aux pratiques les risques de rupture de la confiance et/ou du lien thérapeutique.

Objectifs pédagogiques

- Disposer de repères
- Réfléchir au positionnement institutionnel
- Enrichir les pratiques professionnelles d'IP et de signalement

Pré-requis

Néant

Programme

I. Cadre juridique

- Définition juridique de la maltraitance
- Cadre juridique du secret
- Qualification juridique des actes de maltraitance
- Non-assistance à personne en péril
- Non-dénonciation de crimes et sévices
- Diffamation et dénonciation calomnieuse
- Rôle des autorités publiques
- Place des familles et des partenaires

II. Approche institutionnelle

- Positionnement institutionnel
- Politique de prévention de la maltraitance
- Politique de lutte contre la maltraitance
- Gestion du personnel
- Formation
- Contrôle
- Autorité extérieure indépendante : prérogatives, mécanisme pour y faire appel
- Soutien aux professionnels

Professionnels concernés

Tout professionnel intéressé
(Groupe à constituer avec ANALYS-SANTE)

Méthode

Préparation en amont de cas pratiques par l'équipe ; exposé du formateur ; support fourni aux stagiaires ; auto-évaluation des acquis ; ateliers et/ou discussion

- Promotion de l'expression et de l'échange des perspectives
- Identification des situations, prise en compte, accompagnement, suites à donner, suivi
- Analyse et répercussions dans l'établissement

III. Situations cliniques ou pratiques

- Travail sur des situations apportées par les participants*
- Suspicion de maltraitance
 - Confidences
 - Constats
 - Notes dans les dossiers
 - Déclarations, signalement et informations préoccupantes
 - Accès au dossier et aux écrits liés à une IP ou un signalement
 - Fiche d'évènement indésirable

IV. Evaluation- bilan



Intra*
1 jour



Thierry CASAGRANDE
Avocat



1 890 €*
* hors taxes



Sur mesure :
nous contacter

Information
et inscription

Contactez-nous
Tél. : 02 97 80 30 40
contact@analys-sante.fr
www.analys-sante.fr